



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Que l'Assemblée nationale rappelle que les géants du Web, comme toutes les entreprises majeures, ont une responsabilité sociale importante;

Qu'elle prenne acte de la volonté du ministre du Patrimoine canadien de réformer les lois sur la radiodiffusion et le droit d'auteur, ainsi que de légiférer sur le discours haineux en ligne;

Qu'elle demande au gouvernement fédéral de se pencher sur la réglementation des algorithmes des applications de réseaux sociaux afin de prévenir les phénomènes de chambres d'écho, d'amplification des fausses nouvelles et de dépendance à ces plateformes.

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À
L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
LE 23 SEPTEMBRE 2020.**

Québec, ce vingt-neuvième jour de septembre 2020



SIEGFRIED PETERS
Secrétaire général de l'Assemblée nationale